



Procès Verbal Conseil d'Administration CCAS

Séance du lundi 29 janvier 2024 au CCAS

PRESENTS : Mmes ANTOINE Marie-France, CHIANTIA Annie, GIROUD Jacqueline, IMBERT Sandrine, SOLECKI Marie-Thérèse, TROUILLEAU Maryline et Mrs BILLON PIERRON Robert, DA SILVA Raphaël, GUITTON Franck

EXCUSES : Mmes BRUN Martine, HERNANDEZ Anne-Marie, Mrs AUDREN Dominique, MARTIGNAGO Luc, PERMINGEAT Jean-François et REVIL Christophe

POUVOIR : Mme BRUN Martine à Mme TROUILLEAU Maryline , Mme HERNANDEZ Anne-Marie à Mr DA SILVA Raphaël, Mr MARTIGNAGO Luc à Mme IMBERT Sandrine, Mr PERMINGEAT Jean-François à Mr GUITTON Franck

Invitée: Mélanie CARRIER, directrice CCAS

Après signature de la fiche de présence et validation du quorum, Madame TROUILLEAU Maryline est nommée par le conseil d'administration en qualité de secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18h35

Procès-verbal du précédent CA du 18 décembre 2023.

Pas de remarque particulière. Vote : à l'unanimité

Aucune décision prise du président entre les conseils d'administration du 18 décembre et 29 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

- Vote délibérations

N°	OBJET DES PROJETS DES DELIBERATIONS	SERVICE
DEL01-2024	Présentation DOB	FACP
DEL02-2024	Prix de journée 2024 résidence Magnolias	CCAS
DEL03-2024	Autorisation demande de subvention gérontologie	CCAS
DEL04-2024	Autorisation demande de subvention Action sociale de Proximité	CCAS
DEL05-2024	Autorisation demande de subvention petite enfance	CCAS

VOTE DES DELIBERATIONS :

DEL01-2024: Débat d'orientations budgétaires pour 2024

Le Rapporteur : Sandrine IMBERT

Moment important dans l'élaboration du budget du CCAS, le rapport d'orientation budgétaire doit permettre au conseil d'administration, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de débattre sur les grandes orientations et hypothèses qui sous-tendent la construction du budget pour l'exercice à venir. Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un rapport dont le contenu vient d'être précisé par décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

CONSIDERANT que le Débat d'Orientations Budgétaires est une formalité substantielle de la concertation communale et, qu'il doit se tenir dans les deux mois précédent l'examen du Budget Primitif.

Le Conseil d'Administration sur proposition du Rapporteur PROCÈDE au débat et à l'examen d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluri-annuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette de la collectivité.

Le Conseil d'administration après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Mme GIROUD : question sur la location des chapiteaux : est-il possible de proposer aux clairois de les louer ou non ?

Mme IMBERT fera part de cette question lors du prochain bureau municipal.

Modalités de vote : à l'unanimité

DEL02-2024 Prix journée 2024 Résidence Magnolias

Le Rapporteur : Sandrine IMBERT

Suite au courrier du 15 décembre 2023 du Conseil Départemental de l'Isère, le Rapporteur INFORME le Conseil d'Administration des nouveaux tarifs applicables à la résidence Autonomie, **à compter du 1^{er} janvier 2024 votés le 4 décembre 2023 – arrêté n°2023-8297 :**

Hébergement F1 Bis1.....28.76€ /jour

Hébergement F1 Bis 2 (tarif F1Bis1 X 1.239).....35.63€ /jour

Mme CARRIER explique pourquoi le taux de remplissage n'est pas à 100% : difficultés de trouver des personnes âgées prêtes à intégrer un établissement, mauvaise image de certaines personnes qui confondent résidence autonomie et EHPAD, augmentation de la dépendance des demandeurs...

Mr DA SILVA fait part de la difficulté de certaines personnes handicapées par un accident de la vie, à trouver un logement adapté notamment aux fauteuils roulant. Existe-t-il des dérogations pour une entrée en structure pour ces personnes ?

Mme CARRIER informe que la structure a le droit à 15% de personnes handicapées. Cela s'est déjà fait. L'équipe est formée pour cela.

Mme GIROUD fait part que certaines structures ouvrent à des jeunes étudiants.

Mme IMBERT explique que Claix est mal situé géographiquement par rapport à la faculté (1h minimum de trajet), peu de bus.

Mme CARRIER et Mme IMBERT font part d'une réflexion sur la mise en place d'un hébergement temporaire. Nécessite l'investissement dans des meubles et induit qu'un logement est voué à cela.

Modalités de vote : à l'unanimité

DEL03-2024 Autorisation demande de subvention gérontologie

Le Rapporteur : Sandrine IMBERT

Le Rapporteur EXPOSE au Conseil d'Administration.

Le service Gérontologie du CCAS de Claix gère la coordination du maintien à domicile et une résidence autonomie, développe un service d'accompagnement et une coordination gérontologique avec les différents partenaires sanitaires et médico-sociaux et est identifié comme lieu ressource pour les retraités de Claix, les aidants naturels et les professionnels.

Le service Gérontologie a pour principaux objectifs :

- Apporter aux personnes âgées et leurs aidants, soutien, information et conseil
- Accompagner les personnes âgées et leurs aidants dans leurs parcours de vie
- Organiser les aides et proposer des services adaptés afin de maintenir les personnes dans leurs environnements (dans le respect de leurs choix de vie et leur dignité)
- Lutter contre l'isolement
- Permettre de détecter les situations à « risque » par un travail de proximité
- Promouvoir le « bien vieillir » par des actions et des ateliers de prévention
- Utiliser la Résidence comme un lieu de vie et une alternative au domicile.

Vu le développement des actions du service gérontologie des demandes de subvention sont justifiées.

Pour la gestion de ce service, le rapporteur PROPOSE au Conseil d'Administration l'autorisation de faire des demandes de subventions auprès de différents organismes partenaires (CARSAT, Sécurité Sociale indépendants, MSA, Fondation de France, Fondation Bruneau, Conseil Départemental, ...) pour l'année 2024

Modalités de vote : à l'unanimité

DEL04-2024 Autorisation demande de subvention Action sociale de Proximité

Le Rapporteur : Sandrine IMBERT

Le Rapporteur EXPOSE au Conseil d'Administration.

Le service action sociale de proximité du CCAS de Claix gère le centre social La Cascade.

Vu le développement des actions en lien avec les partenaires et notamment les établissements scolaires primaires et secondaires des demandes de subvention sont justifiées.

Pour la gestion de ce service, le rapporteur PROPOSE au Conseil d'Administration l'autorisation de faire des demandes de subventions auprès de différents organismes partenaires (CAF, Région Rhône-Alpes, Conseil Départemental, ...) pour l'année 2024.

Modalités de vote : à l'unanimité

DEL05-2024 Autorisation demande de subvention petite enfance

Le Rapporteur : Sandrine IMBERT

Le Rapporteur EXPOSE au Conseil d'Administration.

- ■ Le service petite enfance du CCAS de Claix gère les établissements petite enfance (multi-accueils, LAEP, RPE.)
- ■ Vu le développement des actions et des établissements petite enfance, des demandes de subvention sont justifiées.
- ■ Pour la gestion de ce service, le rapporteur PROPOSE au Conseil d'Administration l'autorisation de faire des demandes de subventions auprès de différents organismes partenaires (CAF, MSA, Conseil Départemental, ...) pour l'année 2024.

■ ■ **Modalités de vote : à l'unanimité**

■ ■ **CLOTURE DE LA SEANCE : 19h37**

■ ■ Prochain Conseil d'Administration le lundi 18 mars 2024 au CCAS.

■ ■ Claix le 30 janvier 2024

La Vice Présidente,

Sandrine IMBERT

